

Études cinématographiques

RNCP14736 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	134, 133, 130
Code(s) ROME	L1302, L1303, L1304, K2107, K2105
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Haute Bretagne Rennes II

<http://www.uhb.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Accompanyer (conseiller, organiser, valoriser) les projets artistiques dans les domaines liés au cinéma et à l'audio-visuel
- Conseiller, organiser, valoriser les projets artistiques des établissements de diffusion et de production dans les domaines liés au cinéma et à l'audio-visuel.
- Concevoir, analyser, accompagner les projets culturels des collectivités locales.
- Concevoir, organiser et animer des projets artistiques au sein des établissements d'enseignement
- Analyser, évaluer et concevoir les projets et les réalisations dans les domaines liés au cinéma et à l'audio-visuel
- Rassembler, traiter et analyser les sources documentaires dans les domaines liés au cinéma et à l'audio-visuel
- Conduire un travail personnel de recherche dans le domaine du cinéma et de l'audio-visuel

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Connaissance approfondie du champ professionnel des métiers de la culture
- Connaissance approfondie du champ politique, économique et institutionnel dans le domaine de la culture en général et du cinéma en particulier
- Connaissance approfondie du paysage artistique et culturel contemporain
- Maîtrise de l'écriture, notamment dans le but de rédiger un dossier ou mémoire
- Capacité de synthèse
- Aptitudes à effectuer des recherches bibliographiques, avec une maîtrise des outils informatiques et de communication
- Aptitudes à travailler en équipe
- Aptitudes à diriger une équipe ou un groupe de travail

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Trois champs d'activité sont essentiellement concernés :

1. Les métiers de la culture

La spécialité « Etudes cinématographiques » permet l'insertion dans les métiers de la culture, aussi bien au sein des établissements et de diffusion des images qu'auprès des collectivités publiques.

2. Les métiers de la formation

La spécialité « Etudes cinématographiques » constitue un complément essentiel pour les enseignants ou les futurs enseignants en charge des classes « cinéma » dans les établissements d'enseignement secondaire, ainsi que pour des formateurs dans les milieux associatifs ou socioculturels par exemple

3. Les métiers artistiques

Cette spécialité constitue aussi un complément de formation pour les artistes, interprètes ou techniciens sortis des écoles professionnelles qui souhaitent approfondir leurs connaissances théoriques dans les disciplines qu'ils pratiquent.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chargé de relations publiques, chargé de production et/ou de diffusion des métiers du cinéma ; production et organisation de festivals de cinéma, programmation de salles de cinéma, production d'émissions de télévision, participation à différents postes dans le cadre de tournages de longs ou courts métrages, ainsi que d'émissions de télévision ; chargé de mission en développement culturel auprès des collectivités territoriales, etc.

Complément de formation pour les professeurs de collège ou de lycée notamment les enseignants en charge des classes « cinéma », formateurs.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 110 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	85 120
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) W0X90 — Professeurs du secondaire

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) et VAP 85

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE : enseignants-chercheurs, professionnels

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14736/>